

LES CONTEMPORAINS



MGR DE LA MARCHE, EVÊQUE DE SAINT-POL DE LÉON,
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE SECOURS DES ÉMIGRÉS EN ANGLETERRE (1729-1806)

I. CAPITAINE AU RÉGIMENT REINE-INFANTERIE
— AU COLLÈGE DE NAVARRE — VICAIRE
GÉNÉRAL DE TRÉGUIER

Jean-François de la Marche naquit en 1729, au manoir de Terfor près Quimper. Sa famille remontait au moyen âge et tirait son origine de Anceau, seigneur de la Marche et de Rodier. Il fut destiné à la carrière des armes, et, à l'âge de dix-huit ans, nous le trouvons élève officier

dans un régiment de dragons. Il prit part à la longue guerre de la Succession d'Autriche qui fit couler inutilement tant de sang français. Son régiment était attaché à l'armée qui opérait en Italie, et il fut très éprouvé à la sanglante bataille de Plaisance (19 juin 1746). Le jeune de la Marche y fut grièvement blessé. L'année suivante, il reçut le brevet de capitaine et passa au régiment de Reine-Infanterie.

Mais, pour lui, comme autrefois pour

saint Ignace, le brillant défenseur de Pam-pelune devenu fondateur de la Compagnie de Jésus, une longue convalescence le fit réfléchir sur les vanités de la gloire du monde. A la paix d'Aix-la-Chapelle, il renonça à la carrière militaire pour se consacrer au service de Dieu dans la carrière ecclésiastique. Il pouvait espérer dans cette voie se rendre utile à l'Eglise et, en qualité de gentilhomme, aspirer aux premières dignités.

En France, en effet, le Concordat de 1515 avait attribué au roi la nomination à tous les bénéfices importants. Or, le roi avait intérêt à placer à la tête des diocèses les représentants des grandes familles. C'était un moyen pratique et commode de s'assurer leur dévouement et de payer leurs services. J.-F. de la Marche, brillant officier, bien apparenté, était naturellement indiqué pour occuper un jour une grande place dans le clergé de France.

Mais une condition préalable était exigée des futurs dignitaires ecclésiastiques : la science compétente. De là, pour eux, une longue série d'études et d'examens. J.-F. de la Marche ne se laissa pas arrêter par les difficultés de cette pénible préparation ; il entra au collège de Navarre pour y conquérir les grades qui lui étaient nécessaires (1751).

Le collège de Navarre occupait sur la montagne Sainte-Genève l'emplacement actuel de l'Ecole polytechnique. Depuis Richelieu, tous les genres d'enseignement y étaient donnés, y compris celui de la théologie. Cela l'avait rendu supérieur à tous les autres collèges, et même à la maison de Sorbonne. Les plus grands personnages de l'époque, Bossuet, le prince de Savoie, le cardinal Fleury, y avaient fait leurs études. On l'appelait l'Académie des seigneurs, l'honneur de l'Université de Paris. M. de la Marche devait y faire un long séjour ; il y conquist successivement les grades de maître ès arts et sciences, répondant à notre baccalauréat, puis les grades supérieurs et plus difficiles de bachelier en théologie qui exigeaient au

moins trois ans de préparation, puis enfin, après plusieurs examens spéciaux, le grade de licencié en théologie (1). Cette laborieuse préparation avait pour résultat de former des hommes de savoir, et, par ces examens publics et difficiles, d'écarter la nullité et la paresse.

M. de la Marche ne fut ordonné prêtre qu'en 1764, à trente-cinq ans, âge où beaucoup d'ecclésiastiques nobles étaient déjà évêques. Il fut d'abord nommé chanoine écolâtre et grand vicaire de Tréguier. Comme écolâtre, il était chargé de diriger les études des jeunes clercs du diocèse. Mieux que personne il comprenait l'importance de cette fonction. Il y consacra ses soins et toutes les ressources dont il pouvait disposer, notamment les revenus de l'abbaye de Saint-Subin du Bois, au diocèse de Saint-Brieuc, que le roi lui avait accordée. Il prenait part en même temps à l'administration du diocèse, en qualité de vicaire général. L'exercice de ces fonctions était une dernière garantie de capacité que le Conseil royal exigeait des candidats à l'épiscopat.

II. EVÊQUE DE SAINT-POL — CONSTRUCTION D'UN GRAND COLLÈGE — TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE — SON ZÈLE POUR SON CLERGÉ

L'abbé de la Marche fut nommé évêque de Saint-Pol et sacré le 7 septembre 1772. Le diocèse de Saint-Pol en Bretagne n'était pas compté parmi les évêchés riches de France. Taxé en cour de Rome sur 800 florins, son revenu était d'environ 15 000 livres (2). C'était peu en comparaison des évêchés qui produisaient alors des centaines de milliers de francs ; de plus, il était éloigné de Paris et de la Cour, ce qui ne passait pas pour être un avantage.

Mais, par ailleurs, le diocèse de Saint-

(1) En général, le bonnet de docteur n'était recherché que par les futurs professeurs.

(2) *Almanach royal de 1789* : 800 florins à Rome, 15 000 livres de revenu, 87 cures.

Pol, comme tous ceux compris dans les pays d'Etat, dépendait dans toute son administration civile et religieuse de l'évêque seul. A Saint-Pol, le clergé était nombreux, la population chrétienne et honnête. La petite ville de Saint-Pol, bien située dans un pays fertile, non loin de la mer, offrait un séjour agréable. Mgr de la Marche pouvait donc se féliciter d'avoir un diocèse répondant à ses goûts de piété et à ses aptitudes d'administrateur.

Ce mot d'administrateur appliqué à un évêque d'avant la Révolution a une signification spéciale dans les pays d'Etat. L'évêque était seigneur temporel autant que pontife spirituel, autant homme d'administration qu'homme d'Eglise. Il devait pourvoir aux besoins du pays, dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux.

Les premiers soins de Mgr de la Marche furent donnés à l'instruction. Dès son arrivée à Saint-Pol, il commença, à ses frais, la construction d'un beau collège, capable de contenir plus de 200 élèves. L'édifice, qui existe encore, coûta à l'évêque plus de 300 000 francs ; des professeurs compétents y furent appelés, et, à l'époque de la Révolution, le collège de Saint-Pol était le plus florissant de toute la Bretagne. Il comptait 500 élèves. Un second établissement, presque aussi important fut établi à l'usage des futurs prêtres. L'évêque y assura des bourses pour tous les élèves pauvres et des fonds nécessaires pour les honoraires des maîtres et l'entretien de la maison. Ses revenus n'étaient point considérables, mais un train de maison très restreint et une sévère économie lui permettaient de faire de pareilles largesses.

Sur divers points du diocèse, des travaux d'utilité publique furent entrepris et exécutés à ses frais.

Son zèle s'appliquait à tout. Ainsi, c'est à son initiative qu'on peut attribuer la culture de la pomme de terre en Bretagne. Jusqu'à ce moment, les ministres, le roi lui-même, avaient vainement recommandé l'usage de ce légume connu cependant, depuis 1660, hors de France. On l'accusait

des pires méfaits, de causer la lèpre et autres maladies.

L'esprit public demeurait réfractaire et ne voulait considérer le précieux tubercule comme bon, tout au plus, que pour le bétail. Mgr de la Marche, imitant Turgot qui faisait servir la pomme de terre sur sa table, réussit à convaincre ses curés de l'excellence de ce légume. Grâce à lui, la culture s'en répandit promptement dans le pays de Saint-Pol d'abord, et de là bientôt dans le reste de la Bretagne.

Evêque administrateur, Mgr de la Marche fut aussi pontife pieux et zélé pour son clergé. Il faisait régner dans sa maison une sage économie, bien éloignée du luxe qu'affichaient certains évêques à titre de gentilshommes et de grands seigneurs. Il préférait consacrer ses ressources à soutenir les bonnes œuvres et à venir en aide à un grand nombre de familles pauvres. Soir et matin, il faisait dire lui-même la prière à ses domestiques, et sans rien perdre de sa dignité il gagnait l'affection de tous, des humbles comme des riches.

Pour ses prêtres, il était surtout le modèle du bon pasteur. Chaque année il visitait chacune des 87 paroisses de son diocèse, s'informant soigneusement de l'instruction des enfants, de la conduite des paroissiens. Chaque année aussi il présidait la retraite de ses prêtres, leur donnant ses meilleurs conseils. Renonçant à l'autorité arbitraire que s'attribuaient la plupart des évêques sur le bas clergé, il s'était conformé à la discipline sagement établie par le Concile de Trente touchant les bénéfices. Tous ceux qui étaient à sa nomination étaient régulièrement mis au concours.

Ces mesures sages et libérales lui avaient concilié la vénération et l'amour de tout son clergé. Aussi, quand souffla l'esprit de révolte qui fut si violent dans un trop grand nombre de membres du bas clergé, aucun sentiment mauvais ne se manifesta contre l'évêque de Saint-Pol ; dans les cahiers du clergé, aucune plainte,

aucune critique ne fut formulée contre son administration. La Révolution allait mettre encore plus en évidence l'héroïque générosité de son âme.

III. PREMIERS SYMPTÔMES RÉVOLUTIONNAIRES — LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX — PREMIÈRES DIFFICULTÉS

Les premiers symptômes révolutionnaires ne se manifestèrent guère en Bretagne qu'à la veille des élections pour les députés aux États généraux. Il y avait, même dans cette province si foncièrement chrétienne, des prêtres patriotes jaloux de la noblesse cléricale et fort désireux de la remplacer. Ils ne pouvaient prévoir, les malheureux, quelles faveurs leur ménageait la fureur révolutionnaire !

En Bretagne, les élections eurent lieu d'après un mode spécial. Le 1^{er} avril 1789, les délégués du Tiers se réunirent dans les chefs-lieux des treize sénéchaussées et y désignèrent leurs députés. Saint-Brieuc avait été indiqué pour la réunion de la noblesse et du clergé, regardé comme noble, évêques, chanoines, abbés. Ces deux Ordres ne se réunirent que le 16 avril, et ce fut pour demander que les députés de Bretagne fussent élus conformément à la Constitution de la province. Ils se séparèrent ainsi sans vouloir procéder aux élections.

Le clergé du second Ordre, curés de ville et de campagne, avait été convoqué dans la ville épiscopale de chaque diocèse. La loi électorale, élaborée par le protestant Necker, assurait aux simples curés une énorme prépondérance sur le corps épiscopal. En fait, il y eut 208 curés, élus députés, pour 47 évêques. On pouvait dès lors prévoir que les curés députés se joindraient au Tiers et précipiteraient le mouvement qui allait entraîner l'Eglise et la France aux pires catastrophes. Les députés du diocèse de Saint-Pol furent Expilly, curé de Saint-Martin de Morlaix, futur évêque constitutionnel, et Dom Verguet, bénédictin, abbé de Rebecq.

Mgr de la Marche était trop clairvoyant pour ne pas pressentir les événements funestes qui s'annonçaient.

Ses prévisions se réalisèrent plus tôt qu'il ne pouvait le supposer. En quelques mois, l'Eglise de France était dépouillée de ses privilèges, de ses biens, et se voyait réduite à la misère ou au schisme, au déshonneur ou à la persécution. Que d'appréhensions et de misères dans ces commencements de la Révolution ! Mgr de la Marche se vit enlever brusquement les revenus de son évêché et ceux de son abbaye. C'était la pauvreté pour lui, qui, non seulement n'avait point fait d'économies, mais avait dépensé tout son avoir personnel. C'était la ruine matérielle des œuvres organisées dans son diocèse, et surtout la ruine morale de tout un peuple se ruant au pillage de ces biens du clergé si âprement convoités. Il avoua que sa douleur fut profonde, mais il ne se borna pas à de stériles gémissements. Il était prêt à remplir tout son devoir d'évêque et à donner l'exemple d'une noble et ferme résistance.

IV. LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION — LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ — CITÉ À LA BARRE DE LA CONSTITUANTE — EN ANGLETERRE

Au commencement du mois de juillet 1790, il fut invité par la municipalité de la ville de Brest à permettre une cérémonie religieuse pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille. Mgr de la Marche, qui savait déjà que la Constitution civile du clergé allait être votée, refusa de se rendre à l'invitation. Par lettre publique il donna franchement les motifs de son refus.

Quelques jours après, il adressait une lettre circulaire à son clergé pour lui exposer la situation qui allait être faite à l'Eglise par la Constitution civile du clergé. Son devoir d'évêque est de ne laisser aucun doute sur un sujet aussi important.

L'Assemblée nationale n'avait pas le

pouvoir, sans le concours et l'assentiment de l'autorité ecclésiastique, de modifier la constitution de l'Eglise. Des décrets, purement civils, ont le vice radical d'incompétence. En conséquence, il est du devoir de chacun de ne pas accepter ces dispositions de la puissance civile tant que l'Eglise ne les aura pas ratifiées d'une manière canonique. Quant à lui, il espère que Dieu lui fera la grâce de ne pas s'écarter des vrais principes, de ne pas trahir son devoir. Il a pleine confiance que son clergé ne montrera pas un attachement moins inviolable à l'Eglise, à sa discipline et à la parfaite dépendance de son chef.

L'espérance de l'évêque ne fut point trompée ; le clergé de Saint-Pol lui répondit d'une voix presque unanime, l'assurant de son obéissance. Le Pape, à qui il avait communiqué sa circulaire et demandé conseil, lui fit répondre qu'il admirait l'inaltérable fermeté de ses principes et s'en rapportait à sa prudence pour agir au mieux des intérêts de l'Eglise dans des circonstances si difficiles.

Le 4 janvier 1791, tout prêtre en fonction fut appelé à prêter solennellement le serment d'accepter et de maintenir la Constitution civile du clergé, sous peine d'être remplacé dans son ministère.

Alternative terrible pour beaucoup ! Refuser le serment, c'était se réduire à la misère, au désœuvrement. C'était abandonner ses paroissiens, les livrer à des prêtres douteux, à des moines vagabonds. Refuser la Constitution civile du clergé, n'était-ce pas repousser aussi les réformes politiques et sociales que tous désiraient ? Du reste, le Pape ne s'était pas encore prononcé. Quelques-unes de ces raisons étaient sérieuses et elles expliquent les hésitations et la faiblesse d'un certain nombre de jureurs. Le diocèse de Saint-Pol n'en compta que 17, dont 4 curés. Le serment ne fut point demandé à Mgr de la Marche par la raison que, son siège étant supprimé par la Constitution civile, il n'était plus considéré comme évêque en fonctions.

Le 31 octobre 1790, il eut la douleur de voir élire au nouveau siège de Quimper, Expilly, curé de Morlaix et membre de l'Assemblée nationale. Des prêtres jureurs, des ambitieux, prétendus patriotes, des moines chassés des monastères furent installés à la place des prêtres fidèles. L'évêque donnait à tous l'exemple de la seule résistance qui fût en son pouvoir. On dut recourir à la force et briser les portes pour apposer les scellés sur les archives de l'évêché et du Chapitre de Léon. Sans se laisser intimider par les menaces, l'évêque continuait d'administrer son diocèse comme par le passé.

Les jours de fête, il officiait publiquement dans sa cathédrale. C'est en vain que les administrateurs du district de Morlaix l'engageaient à quitter les lieux, où, disaient-ils, « il allumait les torches du fanatisme et de la discorde », le prévenant que toute résistance de sa part les forcerait à demander des ordres qui ne resteraient pas sans efficacité.

Ces ordres arrivèrent de Paris. Un décret de l'Assemblée nationale le mandait à la barre avec l'évêque de Vannes et celui de Tréguier. Le décret fut reçu le 24 février par le Directoire du département qui prit aussitôt ses mesures pour le faire exécuter. Un détachement de gendarmerie fut envoyé à Saint-Pol pour arrêter le prélat. Celui-ci, secrètement averti par ses amis, jugea prudent de se dérober aux poursuites. Il craignait, non sans raison, que le peuple de Saint-Pol et de ses environs ne s'opposât par la force à son arrestation. C'eût été donner inutilement aux adversaires prétexte à de nouvelles rigueurs. Il se cacha d'abord dans une maison voisine, puis au château de Villeneuve. Le dimanche 6 mars, guidé par le fils de M. de Kermenguy, il traversait la plaine de Paimpol et gagnait le bord de la mer, près de Roscoff, à une lieue de Saint-Pol. Un bateau contrebandier attendait le fugitif : il ne s'y trouvait ni lit ni siège, mais seulement des barils d'eau-de-vie que le patron cherchait à introduire en

Angleterre à l'insu des douaniers anglais. La traversée n'était que de 36 lieues; elle dura quatre jours par un fort mauvais temps. L'évêque n'avait pu emporter aucun bagage : le patron du bateau fut obligé de lui prêter des souliers et des bas. Enfin, le 11 mars, il réussit à aborder sur la côte anglaise, à Mount-Bay, dans le plus complet dénûment.

V. ARRIVÉE A LONDRES — M^{me} SILBURNE — BURKE — IL COMMENCE SON RÔLE DE PROVIDENCE DES PROSCRITS — PREMIÈRES SOUSCRIPTIONS

En débarquant à Mount-Bay, Mgr de la Marche eut la bonne fortune de rencontrer un homme qu'il connaissait pour l'avoir reçu à Saint-Pol. Cet homme charitable offrit à l'évêque des habits de rechange et lui fournit les moyens de gagner Londres.

La Providence lui ménageait à Londres des amitiés précieuses qui lui permettront de déployer tout son zèle et de mériter, par son dévouement pour ses frères exilés et sans ressources, le titre d'*Apôtre de la déportation*. Il avait été recommandé à Mme Dorothee Silburne, riche veuve, qui déjà s'était intéressée à quelques prêtres fugitifs. Elle fut heureuse de recevoir Mgr de la Marche, et elle lui offrit l'hospitalité dans sa maison, 10, rue de la Reine, au quartier de Bloomburg. Avec sa maison, Mme Silburne offrit encore toutes les ressources dont elle pouvait disposer.

Mgr de la Marche s'installa dans une modeste chambre dont le souvenir a été conservé par le peintre Danloux. L'évêque y est représenté, assis sur une chaise en paille, écrivant sur un registre. Au bas du tableau, se lit cette double inscription : *Voilà des bienfaiteurs qui ne m'ont point fait défaut. — C'est pour votre salut que Dieu m'a fait venir ici.* Sous l'inspiration de l'évêque de Saint-Pol, Mme Silburne devint une véritable mère pour les prêtres français : elle leur consacra tous ses soins et toute sa fortune.

L'arrivée à Londres de Mgr de la Marche avait fait sensation. La presse rendit compte des motifs et des circonstances de son départ de France comme aussi des péripéties de son voyage. Son grand air, sa naissance et plus encore sa réputation d'énergie et de sainteté lui concilièrent tout de suite de vives sympathies.

Burke (1), un des chefs du parti libéral, lui voua, dès le premier jour, une grande amitié et une véritable admiration. Il fit plus; par ses écrits et par son exemple, il réussit non seulement à réprimer dans le public anglais tout sentiment d'animosité envers les proscrits, mais à provoquer en leur faveur la plus généreuse charité. Parlant de l'évêque de Saint-Pol (juillet 1791), il écrivait :

Si je puis juger de lui dans le peu de temps que je l'ai vu, c'est un homme des plus aimables et des plus estimables. Il a été reçu ici par notre haut clergé et par beaucoup d'autres, non seulement selon son rang et son mérite, mais avec une attention pour l'un et pour l'autre dont, par un effet de sa bienveillance, il a paru content.

Mgr de la Marche était surtout content de pouvoir, grâce à de si précieuses amitiés, venir en aide aux malheureux prêtres français qui arrivaient tous les jours plus nombreux à Londres. Tous, ou presque tous, s'y trouvaient dans le dénûment le plus complet. Tous venaient frapper à la porte de Mme Silburne, et tous y recevaient immédiatement les secours, nécessaires. Habillement, logis, indications et conseils pratiques, l'évêque de Saint-Pol pourvoyait à tout.

Avec le concours du pasteur Meyniel, Mme Silburne avait ouvert une souscription publique. Les catholiques de Londres d'abord, les protestants ensuite, rivalisèrent de générosité en faveur des fugitifs. En quelques semaines, plus de 30 000 fr. furent distribués, sans parler des secours en vivres et en nature.

Mgr de la Marche était le grand distributeur ; chaque prêtre était inscrit sur un registre. Ceux qui étaient absolument

(1) Burke. Voir *Contemporains*, n° 628.

sans ressources recevaient de 10 à 12 francs par semaine. Vers le mois d'août 1792, les registres accusaient plus de 1 200 ecclésiastiques inscrits, dont plus de 400 étaient assistés.

Ces détails furent publiés par Mgr de la Marche en prévision du grand courant d'émigration qu'allait provoquer la loi de déportation, votée le 26 août 1792, contre les ecclésiastiques non assermentés. Il était urgent de prendre des mesures plus générales pour venir efficacement en aide aux milliers de proscrits qui allaient aborder en Angleterre.

VI. L'ÉVÊQUE DE SAINT-POL ET SON DIOCÈSE — VOYAGE A JERSEY — IL OFFRE DE SE CONSTITUER PRISONNIER A LA PLACE DE SES PRÊTRES

Au milieu de soins si multiples, l'évêque n'oubliait pas les fidèles et les prêtres de Saint-Pol dont il se considérait toujours comme le pasteur. Le 20 août 1791, il leur écrivait une longue et touchante lettre pastorale. Il y déplorait la terrible persécution qui sévissait sur les prêtres et sur les fidèles. Il racontait combien il avait souffert pour aborder en Angleterre, et quelle charitable hospitalité il y avait trouvée. Il déplore la conduite de celui qui se dit évêque du Finistère, de celui qu'il comptait peu de temps auparavant au nombre de ses coopérateurs, et qui est devenu un fauteur de schisme. Des larmes ont coulé de ses yeux en apprenant tant de ruines accumulées dans sa chère église ; la suppression de l'office divin, la fermeture du Séminaire, la vente des édifices religieux, les poursuites contre les prêtres fidèles.

L'année suivante (1792), il fut encore plus douloureusement ému en apprenant le long et cruel emprisonnement que subissaient au château de Brest plus de 100 de ses prêtres fidèles. N'écouterant que son cœur, il écrivit, le 20 avril, la lettre suivante aux administrateurs du département :

C'est au nom de l'humanité que je veux rappeler à votre souvenir une multitude de prisonniers que vous paraissez avoir oubliés dans le château de Brest. C'est par vos ordres qu'ils y ont été conduits..... Il est simple que je vous paraisse plus coupable que mes fidèles coopérateurs ; s'il faut une victime, voici la compensation que je vous prie d'agréer. Dans la dernière lettre pastorale que j'ai adressée au clergé et au peuple de mon diocèse, je disais à mes prêtres prisonniers que je me verrais volontiers chargé de leurs fers pourvu que, à ce prix, ils tombassent de leurs mains. Ce désir que je leur témoignais, je le change aujourd'hui en prière. Rendez à tous une liberté entière, inviolable, et je m'engage ensuite à traverser les mers pour aller me remettre volontiers à votre disposition.

Cette lettre demeura sans réponse. Plus tard, les prêtres et les fidèles de Saint-Pol s'en sont souvenus, et, sur le piédestal de la statue qu'ils ont élevée au prélat dans sa cathédrale, se lisent les paroles de l'évêque s'offrant à venir prendre la place de ses prêtres prisonniers.

VII. LE GRAND COURANT D'ÉMIGRATION EN 1792 — MISÈRES DES FUGITIFS — CONSTITUTION DU GRAND COMITÉ DE SECOURS — L'ÉVÊQUE DE SAINT-POL CHARGÉ DES DISTRIBUTIONS

Dès la fin du mois d'août, toutes les routes de France étaient sillonnées par de malheureux prêtres qui se hâtaient de profiter des quelques jours de répit qui leur étaient laissés pour gagner les frontières. Beaucoup d'entre eux, connaissant le bon accueil qui avait été fait aux premiers réfugiés en Angleterre, se dirigèrent vers les côtes de la Manche pour de là aborder le rivage anglais.

Mais que de dangers et de misères avant d'arriver au port ! En France, aucune avanie ne leur était épargnée. Ils étaient conduits en troupes avec escorte de gardes nationaux, accablés d'outrages, dépouillés de leurs ressources. Une loi récente défendait l'exportation du numéraire, c'était un prétexte pour leur enlever l'argent dont ils s'étaient munis. On ne leur laissait

que des assignats qui ne pouvaient leur être d'aucun usage à l'étranger.

Arrivés au bord de la mer, ils ne trouvaient, pour la plupart, que de mauvais bateaux de pêche et souvent des patrons plus mauvais encore avec lesquels il fallait discuter le prix du passage. Combien qui, à l'exemple de Mgr de la Marche, accomplirent cette malheureuse traversée sur des bateaux sans abri, sans nourriture, mouillés, épuisés de fatigue et jetés enfin sur un point quelconque du rivage, sans bagages et sans ressources.

Ils s'estimaient heureux cependant, selon ce que rapporte dans ses *Mémoires* un de ces fugitifs, l'abbé Barruel.

Il faut avoir été en France au milieu des Constitutionnels, des Girondins, des Maratistes, des Jacobins de toute espèce, pour sentir tout ce que l'aspect des Anglais avait de reposant, de délicieux pour les prêtres arrivés sur les côtes de la Grande-Bretagne, des régions de l'effroi, de la terreur, tout à coup transportés dans l'île de la sérénité, de la confiance, il leur semblait renaître. Ici on n'entend plus, ni le cannibale *Ça ira*, ni l'horrible *Carmagnole*, ni ces tambours sans cesse appelant ou des sectionnaires en délire ou des patriotes toujours prêts à tout.

De la côte jusqu'à Londres, il y a encore loin. Les fugitifs, prêtres et laïques, cheminaient par groupes, à pied, portant leur mince bagage sur le dos, heureux s'ils pouvaient prendre place sur une charrette de rencontre. Ils s'arrêtaient dans les auberges les plus pauvres, mettant en commun leurs dernières ressources, le plus souvent implorant la charité de leurs hôtes. Enfin ils arrivaient à Londres, exténués, déguenillés, d'aspect le plus misérable. On les venait voir par curiosité, émigrés, émigrantes mêlées aux prêtres, Mmes de Bouillé et de Noailles, par exemple, affublées d'habits d'hommes. Ils s'asseyaient par groupes dans les rues, ne sachant où aller ni à qui s'adresser dans cette ville triste, immense, dont ils ne connaissaient même pas la langue. C'est alors qu'apparaissaient l'évêque de Saint-Pol ou ses collaborateurs, et tous ces malheureux, guidés

vers la maison de Mme Silburne, y recevaient un premier secours et les indications nécessaires pour leur installation.

Il y eut cependant, au moins dans le début, parmi quelques protestants zélés, des voix discordantes dans le concert de pitié que tant d'infortunes inspiraient aux Anglais. Ainsi le journal *Public Advertiser* du 14 septembre 1792 écrivait que de toutes les importations françaises, il n'y en avait pas qu'on dût recevoir avec plus de méfiance que l'importation des prêtres, car ce sont des hôtes dangereux. Le journaliste osait tourner en ridicule ces miséreux couverts de haillons, aux accoutrements et costumes bizarres, ou grotesques, et il terminait le venimeux article en disant qu'il vaudrait mieux renvoyer ces papistes au plus tôt ou bien les confiner dans une localité où il serait facile de les surveiller ; car « un prêtre remuant, se mêlant à tout, c'est le diable : s'ils ne sont pas contents, qu'ils se réfugient à Rome ».

Les accents haineux du journal protestant excitèrent l'indignation et ne firent que rendre plus manifestes les sympathies et l'ardente pitié de toutes les classes de la société en faveur des ecclésiastiques français. La voix de Burke s'éleva de nouveau en faveur des proscrits. Les journaux publièrent en leur faveur les appels les plus pressants. L'orateur des Communes, John Wilmot, rédigea une pressante adresse aux Anglais, demandant une souscription nationale. « Ils sont hommes, disait-il, et rien de tout ce qui touche à l'humanité ne saurait être indifférent à des hommes. C'est une œuvre chrétienne, et la charité n'est d'aucun parti. Nous ne plaçons pas pour la foi des prêtres français, mais pour leurs besoins. Qu'on ne l'oublie pas, si ces hommes avaient voulu sacrifier leur conscience à leur intérêt personnel, ils ne seraient pas venus dans notre pays. Leur misère est due à leur vertu. »

L'entraînement fut universel ; le roi George III écrivit aux ministres pour qu'ils eussent à recommander officiellement la souscription nationale. Chaque ville,

chaque village de la Grande-Bretagne fut ainsi appelé à donner son offrande pour les réfugiés français. L'épiscopat anglican et tout le clergé s'étaient déjà montrés bienveillants et généreux. Ils redoublèrent leurs aumônes et leur zèle : partout se firent entendre en faveur des proscrits des sermons éloquents, partout furent organisées des quêtes publiques et personnelles.

En quelques semaines, la souscription atteignit et dépassa un million de francs, sans parler des dons particuliers et des objets les plus divers qui arrivaient de tous côtés à Mgr de la Marche. Celui-ci avait pris toutes ses dispositions et ses registres étaient ouverts.

A l'arrivée des premiers fugitifs sur les côtes anglaises, il se trouvait au château de Wardour. La famille royale y était attendue et le prélat devait avoir l'honneur d'une présentation officielle. La pensée de ses frères en détresse sur le chemin de Londres lui fit tout abandonner et il accourut pour les recevoir et les aider.

Un grand meeting avait été annoncé à Londres pour le 20 septembre, sous la présidence de John Wilmot. Cette réunion fut un événement. La société anglaise tout entière y fut représentée ; nobles lords, membres du Parlement, prélats et pasteurs anglicans, riches commerçants répondirent avec empressement à cet appel de charité.

Il fallait assurer la permanence des secours et leur distribution régulière. A cet effet, il fut constitué un grand Comité central composé de 65 membres. John Wilmot, Burke, Metcalfer, également connus pour leur dévouement aux proscrits français, furent mis à la tête de ce Comité. Ils avaient pour mission de centraliser les ressources et de s'entendre avec les Comités locaux organisés en dehors de Londres.

D'un commun accord, Mgr de la Marche fut nommé membre du grand Comité et officiellement chargé d'organiser la distribution des secours. Il devait en rendre compte au Comité qui se réunissait trois

fois par semaine. Toutes les sommes recueillies étaient versées entre les mains de l'évêque ; tout ecclésiastique résidant ou arrivant à Londres avait à s'adresser à lui. Un registre de distribution, toujours ouvert, était tenu à jour par l'abbé Meslé de Granclos, vicaire général de Saint-Malo. Ce registre, que l'on peut consulter encore aujourd'hui, contient la liste des prêtres secourus dans l'ordre où ils se sont présentés, avec leur nom, leur diocèse d'origine et leur adresse à Londres. Tous reçoivent d'abord deux livres, environ 50 francs par mois. Les évêques étaient inscrits sur un registre particulier et ils recevaient leurs secours directement de Mgr de la Marche, soit 250 francs par mois.

Le nombre des prêtres secourus avait été décuplé par le courant d'émigration provoqué par la loi du 26 août 1792 bannissant les prêtres insermentés. De 400, le nombre monta rapidement à plus de 4 000 rien que pour la ville de Londres. Il devait s'élever à 8 000 pour toute l'Angleterre. Les secours distribués dépassaient 250 000 francs par mois. En septembre 1792, la première souscription nationale produisit plus d'un million ; en mars 1793, 1 050 000 francs. Quand la caisse de secours s'épuisait, Mgr de la Marche en avertissait le Comité central et de nouvelles souscriptions venaient la remplir.

L'Angleterre se regardait comme la Providence chargée de pourvoir aux besoins de tant de malheureux. Oubliant la diversité du culte, le clergé anglais traite en frères les malheureux prêtres français. L'évêque de Cantorbéry offre tous ses revenus. L'Université d'Oxford fait imprimer à ses frais plusieurs milliers d'exemplaires du Nouveau Testament dans le texte catholique pour l'usage des prêtres français. Partout le peuple apporte son obole ; partout, il témoigne son respect pour ces prêtres reconnaissables à leurs gestes, à leur manière de marcher, à la forme et à la vétusté de leurs habits, portant le petit collet, le chapeau à trois cornes, la

grande redingote usée. Des traits les plus touchants sont cités.

Une marchande de pommes de terre se plaint que les prêtres ne s'adressent plus à elle parce qu'elle n'a pas voulu recevoir leur argent. Un porteur de lait glisse dans la main d'un prêtre qui accompagnait Mgr de la Marche le gain de sa journée et se dissimule dans la foule pour ne pas être remercié. Chez Mme Silburne, un ouvrier voit arriver quelques prêtres français exténués et couverts de haillons ; il s'attendrit jusqu'aux larmes et demande qu'on lui donne un de ces prêtres pour le nourrir. C'est un gentleman qui laisse tomber un paquet de banknotes devant un prêtre qui les ramasse et veut les remettre au propriétaire. Celui-ci les refuse et comme le prêtre insiste, l'inconnu, d'un geste significatif, lui montre le ciel.

Aux distributions d'argent s'ajoutaient des secours spéciaux en nature sous la direction de Mme Silburne. Une vaste maison avait été aménagée pour servir de dispensaire aux malades et aux plus nécessiteux. Là, tous les jours, l'évêque de Saint-Pol et Mme Silburne, aidés de plusieurs autres personnes, se multipliaient pour donner à tous ceux qui se présentaient des secours immédiats, nourriture, vêtements, soins médicaux, conseils pratiques, etc.

Un de ces assistés écrira plus tard à Mgr de la Marche :

Sans votre présence sur cette terre étrangère, nous étions, Monseigneur, comme des brebis sans pasteur. Dieu soit béni de la grâce qu'il nous a faite à tous de nous donner en votre personne un guide et un appui !

VIII. LES ASILES HORS DE LONDRES — CHATEAU DE WINCHESTER — VIE EN COMMUN — TRAVAIL — LETTRE DE RECONNAISSANCE AU PEUPLE ANGLAIS

A Londres, les secours réguliers étaient assurés, mais il était plus difficile de les faire arriver dans les localités éloignées. Les bureaux de correspondance établis

à Douvres, à Jersey, à Gosport, signalaient de nombreux prêtres auxquels on ne pouvait guère porter secours. A la demande de Mgr de la Marche, le Comité central décida l'établissement de groupes importants de prêtres en des lieux déterminés. Outre une économie appréciable, ce système de groupement aurait l'avantage pour les proscrits de les soustraire aux ennuis de l'isolement et d'une installation forcément médiocre, aux incertitudes de l'hospitalité et aux insuffisances des allocations. Ils vivraient en commun dans la solidarité et le bien-être que donne la société.

L'évêque de Saint-Pol fut encore chargé de veiller à tous les détails de ces installations. Trois maisons furent successivement ouvertes vers la fin de 1792 : à Thames, près d'Oxford, à Forton et à Winchester. Ce dernier asile fut le plus important ; il comptait jusqu'à 700 pensionnaires. En quelques semaines, le château royal de Winchester, qui datait de Charles II, fut transformé et mis en état de recevoir les prêtres français. Des chambres spacieuses et propres y furent aménagées avec le mobilier nécessaire, lits, chaises, tables.

Un prêtre distingué et plein de cœur, l'abbé Martin, fut désigné par l'évêque de Saint-Pol comme supérieur de la communauté. Il devait pourvoir à la direction morale et matérielle de l'établissement, nourriture, entretien, chauffage. Une somme de 31 francs par mois était allouée pour chaque pensionnaire. C'était le strict nécessaire, grâce au travail de chacun. La cuisine était faite par des prêtres ; d'autres s'occupaient de jardinage, de tapisserie et autres travaux manuels dont les produits étaient vendus par la marquise de Buckingham.

Des conférences de théologie, des exercices en commun, des cérémonies occupaient les moments de loisir des réfugiés et leur rappelaient la vie de piété du Séminaire. Le château de Winchester fut ainsi occupé pendant plusieurs années, jus-

qu'au jour où la crainte d'une descente des Français fit remplacer les prêtres par une garnison de soldats.

Tant de générosité pénétrait de reconnaissance le cœur des prêtres français. Dès décembre 1792, Mgr de la Marche l'exprimait publiquement dans la lettre suivante, adressée aux prêtres français, mais destinée à être lue surtout par les Anglais.

Dépositaire de tous les sentiments qu'a excités en vous la générosité de la nation anglaise, je n'ai pas attendu jusqu'à ce jour pour remplir l'honorable mission dont vous m'avez chargé. Chaque fois que j'ai pu voir ces hommes précieux par lesquels cette nation, si magnifique à votre égard, dispense ses bienfaits, j'ai essayé de rendre l'admiration et les transports que la reconnaissance vous inspire et dont vos instances me faisaient un devoir d'être l'interprète. Je n'ai pu rendre que faiblement ce que mon cœur sentait comme les vôtres, et vos nouvelles instances m'avertissent qu'il faut à notre gratitude un témoignage plus étendu et plus éclatant. Que ne m'est-il donné de satisfaire plus dignement un si juste désir ?

C'est avec vous-mêmes que je viens m'entretenir de cet accueil qui vous console, de cette protection qui vous rassure, de ces bienfaits qui vous étonnent. La dette qu'ils vous imposent n'est pas de celles que vous puissiez acquitter par vos propres ressources, mais la religion vous offre le moyen de le faire ; notre Dieu peut se charger du bonheur d'un peuple qui fait tout pour le vôtre. La cause de nos maux, de notre exil, n'est-elle pas la sienne !

L'évêque insiste ensuite sur la manière délicate des Anglais d'être généreux ; leur tolérance fait contraste avec la persécution qui a fait tant de victimes en France. Il termine par une fervente prière pour que Dieu mette un terme aux maux dont souffre sa patrie.

IX. SECOND COURANT D'ÉMIGRATION EN 1794 — SUBSIDES RÉGULIERS. ALLOUÉS PAR LE GOUVERNEMENT ANGLAIS — LE GRAND NOMBRE, LES MISÈRES, LA GÉNÉROSITÉ DES ASSISTÉS

Le commencement de l'année 1794 amena un courant d'émigration presque aussi fort que celui de 1792. Beaucoup de

prêtres réfugiés d'abord en Belgique, en Hollande ou dans les pays rhénans, durent fuir devant l'invasion des armées républicaines victorieuses. La plupart vinrent aborder en Angleterre, attirés par la perspective d'y trouver la sécurité et des secours. Le nombre des proscrits s'éleva bientôt à 8 000, sans compter ceux qui pouvaient se passer de secours.

Aux prêtres, s'ajouta le contingent non moins nombreux d'émigrés laïques dont la plupart étaient également dénués de toutes ressources. Beaucoup eurent à souffrir les pires misères. Chateaubriand logeait dans un grenier, sans feu, sans draps, avec une seule couverture. Il n'était pas le seul. Les représentants des plus grands noms de France durent se livrer aux travaux les plus divers, occuper les emplois les plus infimes pour ne pas mourir de faim.

Ils étaient, en réalité, moins sympathiques que les prêtres. Les Anglais leur reprochaient d'avoir fui le danger en abandonnant leur roi. On aurait mieux aimé les voir à l'armée de Condé ou au milieu des Vendéens qui luttaient bravement contre les oppresseurs de leur pays. Mais les femmes, les enfants étaient nombreux parmi les réfugiés. Impossible de les abandonner. Aux souscriptions en faveur des prêtres, s'ajoutèrent d'autres souscriptions pour les laïques. La distribution de ces nouveaux secours fut encore confiée à Mgr de la Marche. De là une double comptabilité et un surcroît de soucis et de travail.

Le gouvernement anglais, par un sentiment de générosité dont on ne trouve pas d'exemple dans l'histoire, comprit que les souscriptions particulières seraient toujours insuffisantes pour soulager de si nombreuses misères. A la demande du roi George, le Parlement vota un subside fixe et annuel de plus de 4 millions de francs à allouer au Comité de secours et mis à la disposition de l'évêque de Saint-Pol.

Celui-ci se multipliait pour venir en

aide à tous ceux qui lui étaient signalés sans moyens de subsistance. Ses registres portent que les malades seuls absorbaient plus de 40 000 francs par mois.

En novembre 1794, il écrit au Comité que, chargé de l'« économie de ses bienfaits », il secourt toute personne qui, pressée par le besoin, s'adresse à lui. Il met toute son exactitude et tout son zèle à surveiller l'emploi des fonds du gouvernement. Il spécifie que 11 évêques et 3 archevêques sont sans aucune ressource, et, ajoute-t-il, chaque bateau amène de nouveaux malheureux.

Pour comble de misère, la guerre qui sévissait, une série de mauvaises récoltes amenèrent un renchérissement sensible de toutes les denrées. De là, des privations qui se faisaient cruellement sentir. Dans cette extrémité, Mgr de la Marche se résigna à proposer le moyen héroïque de réduire la somme allouée à chaque proscrit afin de pouvoir venir en aide à un plus grand nombre. En conséquence, évêques et prêtres furent diminués à peu près d'un cinquième.

Les Anglais remarquèrent cette générosité et leur respect pour les prêtres français en fut augmenté. Beaucoup de ces derniers, ayant appris la langue du pays, étaient devenus capables de gagner leur vie. Les uns devinrent professeurs dans les établissements anglais ou écrivirent dans les journaux; d'autres prirent des métiers plus humbles, se firent tailleurs, horlogers, brodeurs, facteurs, commis de magasin, laboureurs, bergers. Le nombre des assistés se trouvait ainsi diminué d'autant.

La chute de Robespierre avait paru mettre fin au régime sanglant de la Terreur. Beaucoup d'émigrés, surtout parmi les ecclésiastiques, crurent qu'ils pouvaient rentrer en France. Ceux-là devaient être cruellement désillusionnés par le coup d'Etat de *Fructidor* (4 septembre 1797). De nouveau, les prisons se remplirent de suspects, et ceux qui le purent s'empressèrent de fuir. De là, un troisième courant d'émigra-

tion qui fit refluer en Angleterre plusieurs centaines de prêtres. Ce ne fut qu'un an plus tard que l'assemblée des Cinq-Cents vota le rappel des déportés. Encore, faut-il remarquer, que cette mesure de clémence ne s'appliquait qu'à ceux des déportés qui étaient partis avec un passeport régulier, conformément à la loi du 26 août 1792. Quant aux émigrés partis sans ce passeport, leur absence était regardée comme une trahison et leur nom continuait de figurer sur la liste des proscrits. S'ils étaient rencontrés sur le territoire français, ils devaient être fusillés sur simple constatation de leur identité. Cette distinction retint en Angleterre le plus grand nombre de prêtres qui continuèrent à être assistés comme par le passé.

Le grand Comité de secours, fondé en 1792, avait été modifié ou plutôt remplacé par un nouveau Comité qui continua l'œuvre du premier jusqu'en 1802 et même en 1814. Mgr de la Marche fut naturellement confirmé dans sa fonction de grand distributeur. Par lettres ou par démarches personnelles, il continua d'intervenir presque tous les jours pour obtenir des secours spéciaux en faveur d'infortunes imprévues. Ainsi, le 8 août 1798, la corvette française *la Vaillante*, faisant route pour la Guyane, fut capturée par les Anglais et amenée à Plymouth. Il y avait à bord 25 prêtres; Mgr de la Marche les signala aussitôt au Comité, et leurs noms s'ajoutent à la longue liste des secourus. Quelques jours après, c'est un nouveau groupe de 7 prêtres qui se sont évadés de la Guyane et pour lesquels sont demandés des secours spéciaux.

Dans le courant de l'année 1799, la situation redevint précaire malgré les sommes allouées régulièrement par le gouvernement.

Le prix des subsistances avait augmenté de nouveau. Par suite de misère et de privations, le nombre de malades s'était accru aussi, au point que les hôpitaux français récemment fondés, étaient devenus insuffisants. Ce fut pour Mgr de

la Marche l'occasion d'adresser un long rapport au Comité pour demander des places dans les hôpitaux anglais. Telles étaient l'estime et la confiance dont jouissait le prélat que ses demandes furent toujours agréées. Tous les réfugiés, les nouveaux venus comme les anciens, continuèrent à vivre en pleine sécurité, recevant tous des secours proportionnés à leurs besoins.

Le château royal de Winchester fut évacué à la fin de 1796. Les pensionnaires, divisés par groupes, furent dirigés vers le nord de l'Angleterre jusqu'en Ecosse. Partout ils furent accueillis favorablement; et aujourd'hui encore, subsistent, en maints endroits, les vestiges de leur séjour et le souvenir de leurs vertus.

X. SOINS SPIRITUELS — CHAPELLES FRANÇAISES A LONDRES — ÉCOLES — HÔPITAUX — MISSIONS AUPRÈS DES SOLDATS PRISONNIERS — ADMIRATION DE PITT

Ce n'est pas seulement la sécurité et la vie matérielle que la générosité anglaise assura aux prêtres français, mais encore la liberté précieuse d'exercer leur culte et de créer des œuvres qui devaient durer et prospérer.

Vers la fin de 1793, plus de 12 000 réfugiés français, prêtres et laïques, résidaient à Londres. Ils ne pouvaient rester isolés, sans églises, sans culte. Mgr de la Marche sollicita l'autorisation d'ouvrir des chapelles où les prêtres français pourraient dire la messe et les simples fidèles y remplir leurs devoirs religieux. En temps ordinaire, cette faveur n'eût sans doute pas été obtenue à cause des préjugés populaires contre le papisme. Les catholiques anglais étaient encore fort peu nombreux à Londres et tenus à la plus grande circonspection.

Mais, en la circonstance, toute division cultuelle fut oubliée et toute latitude fut laissée au zèle de l'évêque de Saint-Pol pour la création de chapelles et d'écoles

à l'usage des réfugiés. La première de ces églises, appelée Sainte-Croix, fut ouverte dès 1794, dans le quartier de Soho, tout à côté du bureau central des distributions de secours. Quelques mois après, était érigée une seconde chapelle dans le faubourg de Southwark, sous le vocable de Notre-Dame.

A côté de ces deux chapelles furent construites deux écoles pour recevoir les enfants des émigrés. Où Mgr de la Marche trouva-t-il les ressources nécessaires à des œuvres si importantes? c'est le secret de Dieu et le résultat de son zèle. Le vicaire apostolique, chargé du district de Londres, Mgr Douglas, étant venu visiter ces premiers établissements:

— Quoi! dit-il à l'évêque de Saint-Pol, sans autres fonds que votre confiance en Dieu, vous charger de deux loyers, entreprendre de soutenir deux écoles, supporter les frais de deux chapelles! Voilà ce que je ne comprends pas.

Plus tard, quand ces œuvres furent en pleine prospérité, le vicaire apostolique riait des craintes qu'il avait exprimées.

Les deux premières chapelles furent bientôt insuffisantes. Mgr de la Marche demanda à son collaborateur, l'abbé Carron, d'en établir une troisième sous le vocable des Saints-Angeles.

A la nouvelle chapelle fut jointe une nouvelle école, ou plutôt un double pensionnat, un pour jeunes gens et un pour jeunes filles. Là, se réunit souvent, à l'occasion de distribution de prix ou de quelque fête solennelle, toute la société française résidant à Londres. Le futur Louis XVIII, Monsieur (1), son frère, y parurent plus d'une fois. Tous étaient heureux de se retrouver comme en famille et de pouvoir se communiquer les nouvelles intéressantes et leurs espérances. Là, ils pouvaient se confesser, se marier et faire baptiser leurs enfants.

L'abbé Carron trouva moyen d'ajouter encore un grand dispensaire tenu et dirigé

(1) Voir *Contemporains*: Louis XVI, n° 236; Charles X, n° 41.

par des femmes françaises et destiné aux malades et aux infirmes. John Wilmot, le président du grand Comité de secours, aimait à visiter ces établissements, et il faisait part à ses collègues du respect et de l'admiration que lui inspiraient la sage économie et la grande charité qui présidaient à ces œuvres si difficiles.

Le zèle de Mgr de la Marche ne se borna pas aux seuls réfugiés à Londres. La guerre se prolongeant entre la France et l'Angleterre, un nombre considérable de soldats et de marins français avaient été faits prisonniers. A un moment donné, près de 30 000 de ces malheureux gémissaient sur les prisons flottantes des pontons. La plupart étaient plongés dans la misère la plus profonde, souffrant de la faim, du froid, autant que du manque de liberté. Tant de maux étaient dignes de pitié. Mgr de la Marche obtint du gouvernement anglais l'autorisation de faire visiter ces malheureux par des prêtres français. Sur ses indications et par ses soins, de vraies missions furent organisées sur les pontons, et ces missions eurent un véritable succès, opérant de nombreuses conversions. Les prêtres missionnaires eurent recours à tous les moyens pour secourir les affreuses misères dont ils furent les témoins. Une souscription fut ouverte parmi les ecclésiastiques de tous Ordres, chacun donnant selon ses moyens et ce dont il pouvait strictement se passer. Ce fut un spectacle émouvant pour les Anglais que de voir ces prêtres assistés, prendre sur leur nécessaire pour venir en aide aux soldats de la République dont plusieurs, sans doute, avaient été parmi leurs persécuteurs.

L'exemple de tant de vertus ne devait pas être perdu. En 1799, le premier ministre d'Angleterre, le célèbre William Pitt, rendit devant le Parlement le plus éclatant hommage aux prêtres français.

Notre sort, dit-il, est d'être les témoins de la révolution la plus terrible que l'Europe chrétienne connaisse. Une nouvelle race, ennemie de la religion, s'est élevée depuis Rome

jusqu'en Hongrie, a ébranlé tous les trônes et attaqué tous les autels. Une de leurs premières atrocités a été le massacre d'une partie de leur clergé et le bannissement presque total de celui qui restait. Plusieurs milliers de ces respectables exilés ont trouvé un asile en Angleterre.

Le ministre faisait ressortir la générosité du gouvernement qui, accablé par les dépenses énormes que nécessitait la guerre, n'avait cependant pas hésité à offrir 3 ou 4 millions de francs par an, sans compter les secours alloués aux émigrés laïques. Il rappelait aussi comment l'Université d'Oxford avait fait imprimer à l'usage et pour la consolation des prêtres français des milliers d'exemplaires de la Vulgate d'après l'édition catholique de Barbon.

Les annales de l'univers, ajoutait William Pitt, ne fournissent pas un autre exemple d'une munificence aussi éclatante et d'une libéralité aussi suivie. Peu de personnes oublieront la piété, la conduite irréprochable, la longue et douloureuse patience de ces hommes respectables, jetés tout à coup au milieu d'une nation étrangère, différente par sa religion, par sa langue, ses mœurs, ses usages. Ils se sont concilié le respect et la bienveillance de tout le monde par l'uniformité d'une vie remplie de piété et de décence.

Le pays qui les a reçus a été favorisé du ciel dans les malheurs particuliers et publics que la plupart des autres pays ont éprouvés. La Providence l'a comblé de gloire et d'honneur. La paix a régné dans ses palais, l'abondance dans ses maisons. Tous les climats ont été tributaires de son commerce et toutes les mers ont été illustrées par ses victoires.

Ces nobles et touchantes paroles du ministre anglais, rendant publiquement un pareil hommage aux vertus des prêtres proscrits, mériteraient d'être inscrites en lettres d'or dans l'histoire du clergé français pendant la Révolution.

L'abbé Barruel, dans ses *Mémoires* dédiés à la nation anglaise, s'efforçait de témoigner les sentiments de reconnaissance qu'éprouvaient tous les prêtres réfugiés.

Vous n'eûtes pas besoin, écrivait-il en parlant des Anglais, du détail de nos maux pour faire à notre égard des prodiges de générosité.

Peut-être fallait-il à l'Europe le spectacle éclatant d'un peuple sourd à l'humanité, dépouillant, exilant, égorgeant ses enfants, pour nous donner le spectacle d'un peuple tout à l'humanité, glorieux d'accueillir dans ses foyers, de nourrir de son pain, de couvrir de ses vêtements, d'entretenir de toutes ses richesses des colonies entières d'étrangers. L'excès des dangers ajoute au plaisir de celui qui les a fait cesser. Il est cher, ce plaisir, il est précieux aux grandes âmes ; peuple anglais, nous savons le droit que vous y avez, puissiez-vous le goûter tout entier en lisant ce recueil.

XI. IL REPOUSSE LA CONFUSION DU TRÔNE ET DE L'AUTEL — LE SERMENT DE FIDÉLITÉ A LA CONSTITUTION DE L'AN VIII — CONCORDAT — MGR DE LA MARCHE REFUSE DE DONNER SA DÉMISSION

Aux soins matériels et à toutes les misères de l'exil s'ajoutèrent pour Mgr de la Marche les amertumes les plus douloureuses résultant des discussions politiques et religieuses. Son rôle de Providence qu'il remplissait si bien avait fait de lui le chef moral du clergé français, si nombreux en Angleterre. De là, l'importance de ses écrits et des conseils qu'il donnait. C'est ainsi que, le futur Louis XVIII ayant fait paraître un manifesté dans lequel il proclamait que la religion et la monarchie, l'autel et le trône étaient choses indissolubles et liées l'une à l'autre par la volonté divine, l'évêque de Saint-Pol, malgré tout son dévouement à la cause royale, n'hésita pas à rappeler quelle était, sur ce point, la véritable doctrine.

Les ecclésiastiques, écrivait-il, ne conviendront pas que la religion catholique ne puisse subsister longtemps sous un autre gouvernement que le gouvernement monarchique. Ils soutiendront, ce qui leur a toujours été enseigné, que le divin auteur de l'Eglise l'a formée, dans sa souveraine sagesse, telle qu'elle peut subsister sous toute espèce de gouvernement.

A l'avènement du gouvernement consulaire, la question du serment devint encore plus délicate. Il n'était plus demandé qu'un vague serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII. A ce prix, les

ecclésiastiques ne seraient pas inquiétés et pourraient exercer librement leurs fonctions. Les avis furent très partagés sur la légitimité d'un pareil serment. Mgr de la Marche le regarda comme illicite. Il l'expliqua dans un opuscule où il relevait les sept ou huit serments exigés depuis 1789, tous identiques au fond et ne variant que dans les paroles qui les expriment. Malgré cette opinion défavorable de sa part, il ne s'opposa nullement à l'intention de ceux qui voulurent profiter de cette circonstance pour rentrer en France. Il sollicita pour eux les passeports nécessaires et leur offrit des secours spéciaux pour faire le voyage.

Une nouvelle épreuve, la plus pénible et la plus dure de toutes, attendait le généreux confesseur de la foi.

Après de pénibles négociations, le Pape et le Premier Consul avaient fini par signer le Concordat de 1802.

Sous le coup d'une inexorable nécessité, Pie VII s'était résigné à sacrifier ceux-là mêmes qui avaient tout souffert, tout quitté pour la défense des droits de l'Eglise. Un des articles du Concordat stipulait, en effet, que le Pape demanderait, et au besoin imposerait leur démission à tous les titulaires des anciens évêchés de France. Le Premier Consul s'était montré intraitable sur ce point.

Le 15 août 1801, le Pape écrivit à tous les évêques résidant en France ou à l'étranger pour leur demander de lui envoyer leur démission. C'est la douleur dans l'âme, leur disait-il, qu'il les suppliait de joindre un nouveau sacrifice à ceux qu'ils avaient déjà faits. La conservation de l'unité de l'Eglise, le rétablissement de la religion en France exigeaient qu'ils fissent librement, entre ses mains, la remise de leurs pouvoirs. La nécessité lui fait violence et l'oblige à leur demander une réponse dans les dix jours et à les considérer comme démissionnaires, même dans le cas de réponse dilatoire.

Dès le 27 septembre, les évêques résidant à Londres, au nombre de treize, s'étaient

entendus pour répondre au Pape que leur devoir leur imposait de ne pas rompre le lien qui les attachait à des Eglises que la Providence de Dieu avait immédiatement confiées à leur sollicitude. Ils annonçaient, en même temps, l'envoi d'un mémoire où seraient exposés en détail les motifs de leur refus. Ce mémoire fut inspiré et signé par Mgr de la Marche. Il en revendiqua l'entière responsabilité, dans une lettre du 15 avril 1802, adressée à Pie VII.

XII. LES PROSCRITS APRÈS 1802 — RETRAITE DE M^{me} SILBURNE — MALADIE ET MORT DE MGR DE LA MARCHE — SES FUNÉRAILLES A LONDRES.

Mgr de la Marche désapprouvait le Concordat, mais il ne chercha pas à s'opposer au nouvel ordre de choses qui s'établissait en France. Il vit partir sans amertume ceux des prêtres qui voulurent rentrer en France. Il distribua des secours de route à plus de deux mille d'entre eux. A la fin de 1802, il ne restait plus en Angleterre que huit cent cinquante ecclésiastiques, dont treize évêques et trois archevêques. Quelques-uns d'entre eux devaient être assistés jusqu'en 1815.

Mme Silburne, la fidèle coopératrice de Mgr de la Marche, se sentit épuisée de forces et de ressources dans le courant de l'année 1804. Elle demanda à être soulagée de la lourde charge qu'elle avait entreprise ou qui lui avait été confiée par le Comité central. Pendant douze ans, elle avait présidé aux détails des distributions de secours. Par ses soins, des milliers de malheureux manquant de tout, avaient reçu des habits, des médicaments, de la nourriture. Sa maison n'avait cessé d'être un véritable magasin, un dispensaire à l'usage de tous les proscrits qui venaient la solliciter. De sa fortune, qui avait été considérable, il ne lui restait plus rien. A la demande de Mgr de la Marche, une pension de 1500 francs lui fut accordée. Après un court séjour chez la marquise de Buckingham, qui l'avait accueillie.

M^{me} Silburne vint habiter en Bretagne, à Roscoff, où elle mourut en 1820, au milieu de la respectueuse reconnaissance des prêtres proscrits, auxquels elle avait fait tant de bien.

Mgr de la Marche ne devait pas survivre longtemps au départ de Mme Silburne. En 1806, il sentit les premières atteintes d'une maladie causée par l'épuisement. Il supporta son mal avec une admirable patience, édifiant tous ceux qui l'approchaient. Les réfugiés français et de nombreux protestants de Londres vinrent recevoir sa bénédiction. Il mourut le 26 novembre 1806, à l'âge de soixante-dix-sept ans, dont quinze passés en exil. Pour toute fortune, il laissa deux couverts d'argent, quelques livres et de mauvais habits. Cependant plus de 40 millions étaient passés par ses mains !

Il avait demandé par testament que ses funérailles eussent lieu sans aucune pompe qui rappelât sa dignité d'évêque. Sa tombe devait être placée près de celle de son fidèle ami, Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier, mort le 21 avril 1800. L'abbé du Chatelier, plus tard évêque d'Evreux, prononça son oraison funèbre devant une très nombreuse assistance de catholiques et de protestants anglais. Les Français présents à Londres firent à sa dépouille mortelle un magnifique cortège jusqu'au cimetière Saint-Pancrace. Lui-même avait composé l'épithaphe qui fut posée sur son modeste tombeau :

Jean-François, insigne pêcheur, lâche pénitent. Aidez-le de vos prières, passants qui foulez ses cendres.

Abbé BARTHÉLEMY.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé PLASSE, *le Clergé français en Angleterre*. — BARRUEL, *Histoire du clergé pendant la Révolution*. — *Revue des questions historiques* (oct. 1889). — *Vie de l'abbé Carron*. — *Ami de la religion*, t. III. — Abbé SICARD, *Le clergé pendant la Révolution*. — TRESVAUX, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*.